



RPC 6 · L'annexe

L'annexe fait partie des comptes. Elle dit comment ils ont été établis et donne ce que le bilan et le résultat ne montrent pas.

méthodes

poste par poste

N-1

à côté de chaque chiffre

approbation

la date qui compte

corriger

si l'événement éclaire le 31.12



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Principes comptables appliqués et bases d'évaluation par catégorie de postes.



LA RÈGLE

À retenir

Explications et détails des postes du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Contenu : Liste fixée par l'art. 959c (plus l'art. 961a pour les grandes entreprises)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« L'annexe, c'est la notice de montage des comptes. »



LE PIÈGE

Le piège

La date qui compte n'est pas le 31 décembre mais celle de l'**approbation** des comptes : un événement connu avant cette date doit être pris en compte.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 6 ; CO art. 959c et 961a.



Le cas express

Le 15 janvier, un client fait faillite ; sa créance existait au 31 décembre. Corriger ou annexe ?

✓ **Corriger** L'événement éclaire la valeur de la créance à la clôture.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Décrire les bases d'évaluation de chaque catégorie.
- ☐ Détailler les postes importants avec N-1.
- ☐ Lister les événements jusqu'à l'approbation.
- ☐ Justifier et chiffrer tout changement de méthode.